



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

SOFTBALL NEW BRUNSWICK

HALL OF FAME

1. Purpose

- a. The Softball New Brunswick Inc. Hall of Fame recognizes the past achievements of athletes, teams, officials, coaches, and builders. Softball New Brunswick Inc. honours those individuals and teams who have participated, served, represented, and/or impacted the sport of softball. Hosted annually at the Fredericton Inn, the Softball New Brunswick Inc. Hall of Fame was established in 1994 recognizing the contributions of the many who have helped establish Softball New Brunswick Inc. as a leader in the sport of softball.

2. Nominations

- a. Nominations may originate from any current or former member(s) in good standing with Softball New Brunswick Inc. Nominations must be accompanied by documents covering in as great a detail as possible the athletic accomplishments, or the service record, or both, of the person(s) and/or club or team being nominated. Letters of support from local softball organizations, leagues, and associations would be beneficial.
- b. Written nominations are encouraged to provide as much support documentation as possible, covering the athletic, coaching, builder, and/or officials' accomplishments, or the service record, or both, of the person(s) nominated (i.e. newspaper clippings). The claimed accomplishments or service record shall be supported by documentary evidence where there is any possibility of doubt.
- c. Nominations must be in the hands of the Hall of Fame Committee by the outlined January deadline for consideration that year.
- d. Successful nominees for the Hall of Fame will be inducted at the Hall of Fame banquet held annually at the Fredericton Inn in accordance with the spring meeting of Softball New Brunswick Inc. All nominations approved by the Hall of Fame Committee shall be forwarded for final approval to the Board of Directors of Softball New Brunswick Inc. at the winter board meeting with a recommendation for enrollment in the Hall of Fame.
- e. Nominations to the Hall of Fame will remain active for a period of five (5) years. After this time, the nominee will be notified to re-submit a new updated nomination.
- f. Successful nominees and information on the Hall of Fame will be included on the Hall of Fame page on our Softball New Brunswick Inc. website.

3. General Eligibility

- a. To be eligible for nomination, the nominee must adhere to the following:



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

- i. Have been a resident of New Brunswick during the majority of time for which outstanding performance/service is claimed.
- ii. Except in extraordinary circumstances, individuals must be retired from Softball New Brunswick Inc. participation in their nominated category for at least three (3) years before becoming eligible for selection to the Softball New Brunswick Inc. Hall of Fame.

4. Specific Eligibility Criteria

The Softball New Brunswick Inc. Hall of Fame will have the following categories and eligibility for induction:

Athletes

1. Have made a significant contribution to the winning of a Medal in a minimum of five (5) Provincial Championships; or
2. Have made a significant contribution to the winning of a Medal in a minimum of four (4) Eastern Canadian; or
3. Have made a significant contribution to the winning of a Medal in a minimum of two (2) Canadian Championships; or
4. Have compiled an outstanding record at Provincial, Eastern Canadian, Canadian, and/or International competitions for a period of at least ten (10) years.

Coaches

1. Have coached with distinction at least six (6) teams at Provincial Championships (can be the same team or different teams); or
2. Have coached with distinction at least four (4) teams at Eastern Canadian Championships or two (2) teams at Canadian Championships; or
3. Have coached with distinction at least two (2) teams at Canadian Championships; or
4. Have made notable contributions to the development of coaching in New Brunswick and/or Canada.

Teams

1. A club or provincial team that has represented New Brunswick and distinguished itself in recognized national competition; or
2. A club or provincial team that has placed top 5 in at least three (3) Canadian Championships within a five (5) year period. When reviewing this accomplishment, the committee must be comfortable that a substantial core of players had remained with the team throughout the period.
3. A club or provincial team that has won at least five (5) Provincial Championships within an eight (8) year period; or
4. A club or provincial team that has represented New Brunswick and won a medal in at least three (3) Eastern Canadian Championships within an eight (8) year period; or
5. A Provincial team that has won a medal at a Canada Games.



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

Umpires

1. Have been a registered Softball New Brunswick Inc. umpire for a minimum of fifteen (15) years.
2. Have umpired with distinction in at least five (5) Eastern Canadian Championships; or
3. Have umpired with distinction in at least three (3) Canadian Championships; or
4. Have made notable contributions to the development of umpires in New Brunswick and/or Canada.

Builders

1. Have served with distinction as a member of Softball New Brunswick Inc. for a minimum of fifteen (15) years; and
2. Have made significant contributions to the sport of softball in New Brunswick and/or Canada in an exemplary manner.

5. Recognition

- a. Each successful nominee will receive:
 - i. One (1) plaque that will remain at the Fredericton Inn in the Softball New Brunswick Inc. Hall of Fame. A replica plaque will be given to each successful nominee;
 - ii. One (1) gold dipped bat from Rawlings Canada;
 - iii. A Hall of Fame pin for each recipient in attendance (additional pins may be purchased by those inductees not in attendance at the Hall of Fame Induction Ceremony).

6. Annual Limit

- a. Each year Softball New Brunswick Inc. shall have a limit of five (5) selections to the Hall of Fame.
- b. Exceptions may be made on anniversary dates (every 5th year) the committee may induct extra members as they see fit.

Application Submissions

All applications are to be forwarded to the Executive Director of Softball New Brunswick Inc. no later than the advertised June deadline of the year you wish to submit the nomination for.

Attn: HOF Selection Committee
Softball New Brunswick Inc.
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB
E3B 6A2
executivedirector@softballnb.ca



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

SOFTBALL NOUVEAU-BRUNSWICK TEMPLE DE LA RENOMMÉE

1. Objet

1. Le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick inc. reconnaît les réalisations passées des athlètes, des équipes, des officiels, des entraîneurs et des bâtisseurs. Softball Nouveau-Brunswick inc. rend hommage aux personnes et aux équipes qui ont participé, servi, représenté ou eu un impact sur le sport du softball. Organisé chaque année au Fredericton Inn, le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. a été créé en 1994 en reconnaissance des contributions des nombreuses personnes qui ont contribué à faire de Softball Nouveau-Brunswick Inc. un chef de file dans le sport du softball.

2. Mises en candidature

1. Les mises en candidature peuvent provenir de tout membre actuel ou ancien(s) en règle avec Softball Nouveau-Brunswick Inc. Les mises en candidature doivent être accompagnées de documents couvrant de façon aussi détaillée que possible les réalisations sportives, ou le dossier de service, ou les deux, de la ou des deux personnes et/ou club ou équipe mis en candidature. Des lettres de soutien d'organisations, de ligues et d'associations locales de balle-molle seraient bénéfiques.
2. Les mises en candidature écrites sont encouragées à fournir autant de documents de soutien que possible, couvrant les réalisations sportives, d'entraîneurs, de constructeurs et / ou d'officiels, ou le dossier de service, ou les deux, de la ou des personnes nommées (c.-à-d. des coupures de journaux). Les réalisations revendiquées ou les états de service doivent être étayés par des preuves documentaires lorsqu'il y a une possibilité de doute.
3. Les mises en candidature doivent être entre les mains du Comité du Temple de la renommée avant la date limite de janvier pour l'examen cette année-là.
4. Les nominés retenus pour le Temple de la renommée seront intronisés lors du banquet du Temple de la renommée qui aura lieu chaque année au Fredericton Inn conformément à la réunion printanière de Softball Nouveau-Brunswick Inc. Toutes les candidatures approuvées par le comité du Temple de la renommée seront transmises pour approbation finale au conseil d'administration de Softball Nouveau-Brunswick Inc. lors de la réunion d'hiver du conseil d'administration avec une recommandation d'inscription au Temple de la renommée.
5. Les mises en candidature au Temple de la renommée demeureront actives pendant une période de cinq (5) ans. Passé ce délai, le candidat sera avisé de soumettre à nouveau une nouvelle candidature mise à jour.
6. Les nominés retenus et les informations sur le Temple de la renommée seront inclus sur la page du Temple de la renommée sur notre site Web Softball Nouveau-Brunswick Inc.



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

3. Admissibilité générale

1. Pour être admissible à la mise en candidature, le candidat doit respecter les conditions suivantes :
 - i. Avoir été résident du Nouveau-Brunswick pendant la majorité des périodes pour lesquelles un rendement ou un service exceptionnel est réclamé.
 - ii. Sauf dans des circonstances extraordinaires, les personnes doivent être retirées de Softball Nouveau-Brunswick Inc. participation dans leur catégorie désignée pendant au moins trois (3) ans avant de devenir admissibles à la sélection au Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc.

4. Critères d'admissibilité particuliers

Le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick inc. aura les catégories suivantes et l'admissibilité à l'intronisation :

Athlètes

1. Avoir contribué de façon importante à la conquête d'une médaille dans un minimum de cinq (5) championnats provinciaux ; ou
2. Avoir contribué de façon importante à l'obtention d'une médaille dans un minimum de quatre (4) Canadiens de l'Est ; ou
3. Avoir contribué de façon importante à la conquête d'une médaille dans un minimum de deux (2) championnats canadiens ; ou
4. Avoir compilé un dossier exceptionnel lors de compétitions provinciales, de l'Est du Canada, canadiennes et/ou internationales pour une période d'au moins dix (10) ans.

Entraîneurs

1. Avoir entraîné avec distinction au moins six (6) équipes aux championnats provinciaux (peut être la même équipe ou des équipes différentes) ; ou
2. Avoir entraîné avec distinction au moins quatre (4) équipes aux Championnats de l'Est du Canada ou deux (2) équipes aux Championnats canadiens ; ou
3. Avoir entraîné avec distinction au moins deux (2) équipes aux Championnats canadiens ; ou
4. Ont apporté des contributions notables au développement de l'encadrement au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada.

Équipes

1. Un club ou une équipe provinciale qui a représenté le Nouveau-Brunswick et qui s'est distinguée dans une compétition nationale reconnue ; ou



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

2. Un club ou une équipe provinciale qui s'est classé parmi les 5 premiers dans au moins trois (3) championnats canadiens au cours d'une période de cinq (5) ans. Lors de l'examen de cette réalisation, le comité doit être à l'aise avec le fait qu'un noyau important de joueurs est resté avec l'équipe tout au long de la période.
3. Un club ou une équipe provinciale qui a remporté au moins cinq (5) championnats provinciaux au cours d'une période de huit (8) ans ; ou
4. Un club ou une équipe provinciale qui a représenté le Nouveau-Brunswick et qui a remporté une médaille dans au moins trois (3) championnats de l'Est du Canada au cours d'une période de huit (8) ans ; ou
5. Une équipe provinciale qui a remporté une médaille aux Jeux du Canada.

Arbitres

1. Être un arbitre inscrit de Softball Nouveau-Brunswick Inc. depuis au moins quinze (15) ans.
2. Avoir participé avec distinction à au moins cinq (5) championnats de l'Est du Canada ;
ou
3. Avoir participé avec distinction à au moins trois (3) Championnats canadiens ; ou
4. Ont apporté des contributions notables au développement des arbitres au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada.

Bâtisseurs

1. Avoir servi avec distinction en tant que membre de Softball Nouveau-Brunswick Inc. pendant au moins quinze (15) ans ; et
2. Avoir apporté une contribution importante au sport du softball au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada d'une manière exemplaire.
5. **Reconnaissance**
 1. Chaque candidat retenu recevra :
 - i. Une (1) plaque qui restera au Fredericton Inn dans le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. Une réplique de plaque sera remise à chaque candidat retenu ;
 - ii. Une (1) chauve-souris trempée en or de Rawlings Canada ;
 - iii. Une épinglette du Temple de la renommée pour chaque récipiendaire présent (des épinglettes supplémentaires peuvent être achetées par les intronisés qui ne sont pas présents à la cérémonie d'intronisation au Temple de la renommée).
6. **Limite annuelle**
 1. Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick Inc. aura une limite de cinq (5) sélections au Temple de la renommée.



Softball New Brunswick Inc
900 Hanwell Road, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2

2. Des exceptions peuvent être faites aux dates anniversaires (tous les 5 ans), le comité peut introniser des membres supplémentaires comme il l'entend.

Présentations de demandes

Toutes les demandes doivent être transmises au directrice générale de Softball Nouveau-Brunswick inc. au plus tard à la date limite annoncée en juin de l'année pour laquelle vous souhaitez soumettre la candidature.

À l'adresse : Comité de sélection de la HOF
Softball Nouveau-Brunswick inc.
900, chemin Hanwell, bureau 31
Fredericton (N.-B.)
E3B 6A2
executivedirector@softballnb.ca